

## Modification de placement

### ENFANTS

Nom : ..... Prénom : .....

Modification de placement dès le .....

Placement demandé	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matinée	<input type="checkbox"/>				
Après-midi	<input type="checkbox"/>				
Journée entière	<input type="checkbox"/>				

Lieu et date : .....

Signature des parents/répondants .....

Acceptée par la direction de la structure                      OUI                      NON

Signature de la structure .....

#### Règlement

##### 5.4 Augmentation de la fréquentation

La demande peut se faire en tout temps. Le début de l'augmentation est décidé d'un commun accord avec les parents. L'augmentation de la fréquentation ne saurait dépasser le taux d'occupation professionnelle des parents.

##### 5.5 Diminution de la fréquentation

I. Lorsqu'il s'agit d'une diminution de la fréquentation de l'enfant, celle-ci devra être demandée par écrit par les parents avec un délai de deux mois pour la fin d'un mois (ex. le 10 février pour le 30 avril).

II. Lors d'une diminution des prestations contractuelles après l'inscription mais avant la prise en charge de l'enfant, soit avant l'adaptation, un mois correspondant à la fréquentation prévue à l'origine reste dû.

Ce formulaire est à retourner au bureau d'accueil de l'arpeje à l'adresse suivante  
[catarina.marques-coelho@arpeje.ch](mailto:catarina.marques-coelho@arpeje.ch)